



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Commission spécialisée PDALHPD

du 17 novembre 2020

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Ordre du jour

- 1) Ménages prioritaires (DALO/PDALHPD)
- 2) Réforme des attributions
- 3) Mise en oeuvre du plan logement d'abord
 - témoignage de la CUA
- 4) Restitution de l'étude AVDL par le bureau d'études COPAS
- 5) Appel à projets Accompagnement vers et dans logement
- 6) Prolongation du PDALHPD de la Somme
- 7) Actualités

Fonctionnement de la réunion

- Merci à tous de couper vos micro et caméra.
- Vous pourrez signaler l'intention de prendre la parole en levant la main (bouton sur l'interface Lifesize).
- Vous pourrez poser vos questions à la fin de chaque partie.
- Vous pouvez également écrire vos questions, commentaires dans le chat.
- Toutes les questions qui n'auraient pas eu de réponse pendant la séance, feront l'objet d'un retour ultérieur.

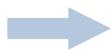
1) Ménages prioritaires (DALO/PDALHPD)

Attributions aux ménages prioritaires

Rappel des obligations

L'État, l'ensemble des réservataires (EPCI, collectivités, Action Logement), les bailleurs ont une obligation de relogement des publics prioritaires :

- L'État : la totalité du contingent de l'État au bénéfice des ménages prioritaires = 30 % au maximum des attributions totales (25 % + 5 % fonctionnaires) ;
- Pour tous les réservataires (EPCI, collectivités, Action Logement) : 1/4 des attributions réalisées sur leurs logements réservés ;
- Pour les bailleurs : au moins 1/4 des attributions réalisées sur les logements non réservés.



Au total, entre 42,5 et 47,5 % des attributions doivent être réalisées au bénéfice des ménages prioritaires

Attributions aux ménages prioritaires

Bilan au 30 septembre

Région / Département	OBJECTIFS		ATTRIBUTIONS			STOCK
	Objectifs fixés aux bailleurs (conventions de réservation)	Objectifs fixés à date (1er octobre 2020)	Attributions réalisées aux ménages prioritaires	Taux de réalisation de l'objectif fixé à date	Poids du contingent préf. dans les attrib. totales (à comparer à 25%)	Nb de ménages prioritaires en attente de logt au 1er octobre 2020
Aisne	1064	802	797	99%	31%	361
Nord	4079	3072	2086	68%	15%	2279
Oise	1632	1231	721	59%	22%	1381
Pas-de-Calais	3536	2666	1668	63%	21%	2205
Somme	1323	997	738	74%	29%	748
Total HdF	11 634	8 768	6 010	69%	20%	6974

Données Syplo du 01/10/2020

- Objectif régional pour 2020 : 11 634 attributions aux ménages prioritaires, soit un objectif de 8 768 attributions au 30 septembre
- Bilan au 30 septembre : 6 010 ménages prioritaires relogés, soit :
 - 69 % de l'objectif à date
 - 20 % des attributions totales
- Baisse des attributions de 13 % par rapport à l'an dernier mais hausse du taux d'attribution (la baisse globale est de 22%)
- Un nombre de ménages prioritaires en attente de logement de **6 974 ménages** à l'échelle de la région

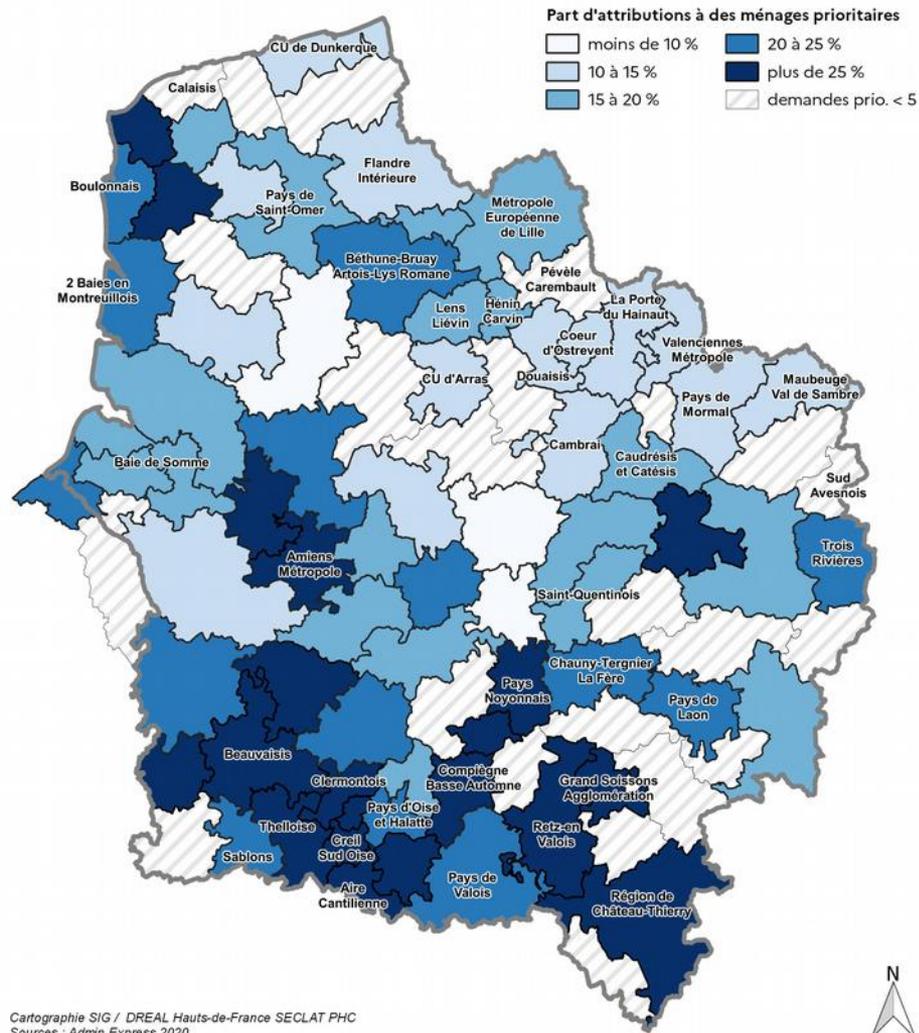
Attributions aux ménages prioritaires

Bilan 2019

de la part d'attributions consacrées aux ménages prioritaires par EPCI

Des pourcentages qui varient entre 7 et 43%

Les données des EPCI présentant une faible demande de ménages prioritaires n'ont pas été représentées car non significatives.



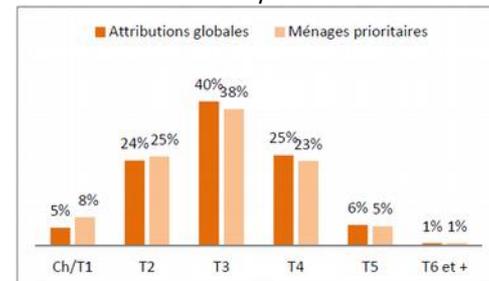
Attributions aux ménages prioritaires - Dernières productions



- Réalisation d'un PAC ménages prioritaires
- Analyse du profil des ménages prioritaires :
 - En attente au 1^{er} janvier 2020
 - Ayant obtenu un logement social en 2019
- Comparaison avec le profil de la globalité des demandeurs
- Déclinaison départementale en cours, puis travail sur la faisabilité à échelle EPCI (Volontaires pour affiner le besoin?)
- Exemple sur la taille du logement demandé/attribué :



Demandeurs en attente



Attributions 2019

Attributions aux ménages prioritaires - Dernières productions

Fiches EPCI avec répartition par commune et par bailleur

ATTRIBUTIONS 2019 AUX MENAGES PRIORITAIRES (DALO/PDALHPD)

2019

Part des ménages prioritaires dans les attributions de l'EPCI	12%
Moyenne départementale :	14%
Moyenne régionale :	19%

Zoom sur les attributions en QPV

39% de l'ensemble des ménages se voient attribuer un logement en QPV
47% des ménages prioritaires se voient attribuer un logement en QPV

1527 demandeurs prioritaires étaient en attente de logement dans le département du Nord au 1er janvier 2019, soit 2% de la demande globale de logement social sur ce département.

Détail des attributions par commune et par bailleur :

	Attributions aux ménages prioritaires	Nb total d'attributions 2019	Part des ménages prioritaires dans les attributions totales
Total EPCI	165	1364	12%

Détail par commune :

Avesnes-sur-Hainaut	2	55	4%
Autres communes	1	68	1%
Comines-Warneton	1	24	4%
EPCI de Valenciennes	40	212	19%

	Attributions aux ménages prioritaires	Nb total d'attributions 2019	Part des ménages prioritaires dans les attributions totales
Total EPCI	165	1364	12%

Détail par bailleur :

AUTRES BAILLEURS	2	15	13%
HABITAT 62/59	3	20	15%
MAISONS & CITES SA D'HLM	21	187	11%
O.P.H. DU NORD PARTENORD HABITAT	14	93	15%

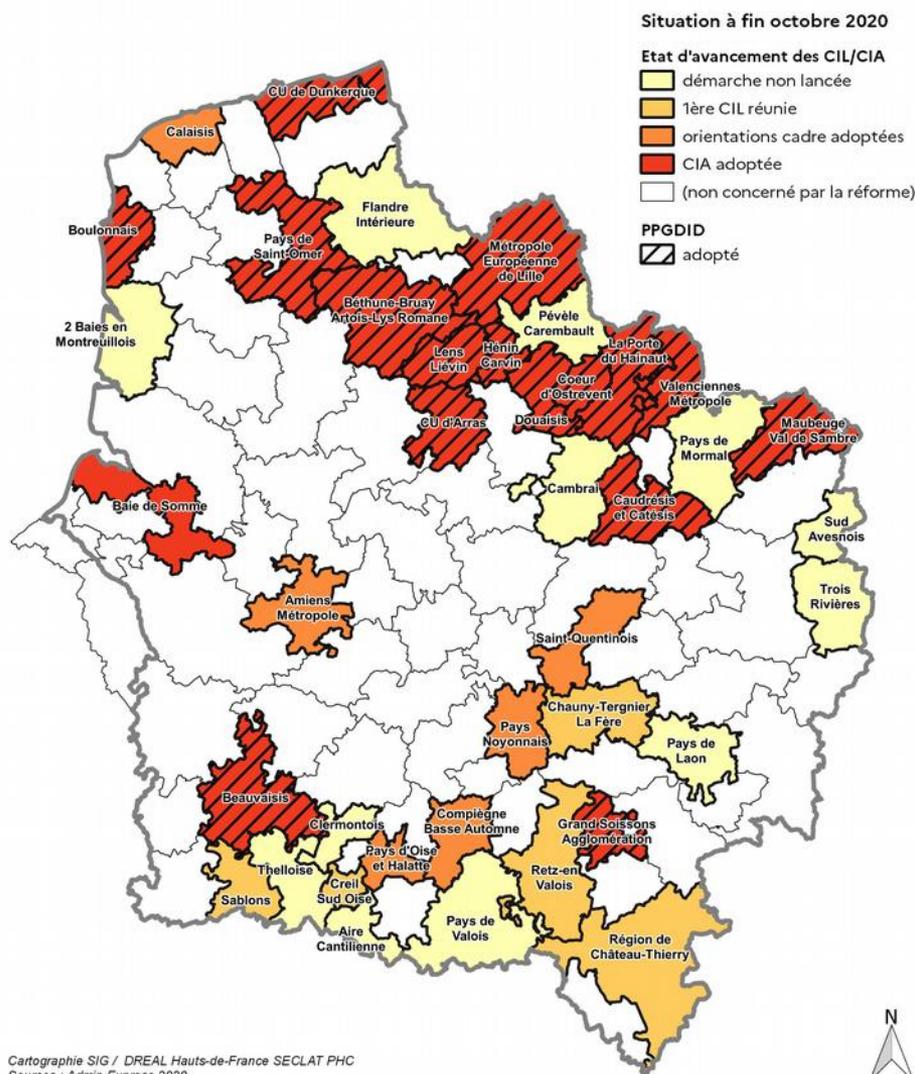
2) Réforme des attributions

Réforme des attributions

Point d'avancement à fin octobre 2020
(et comparaison avec l'an dernier)

40 EPCI doivent mettre en œuvre la réforme en Hauts-de-France.

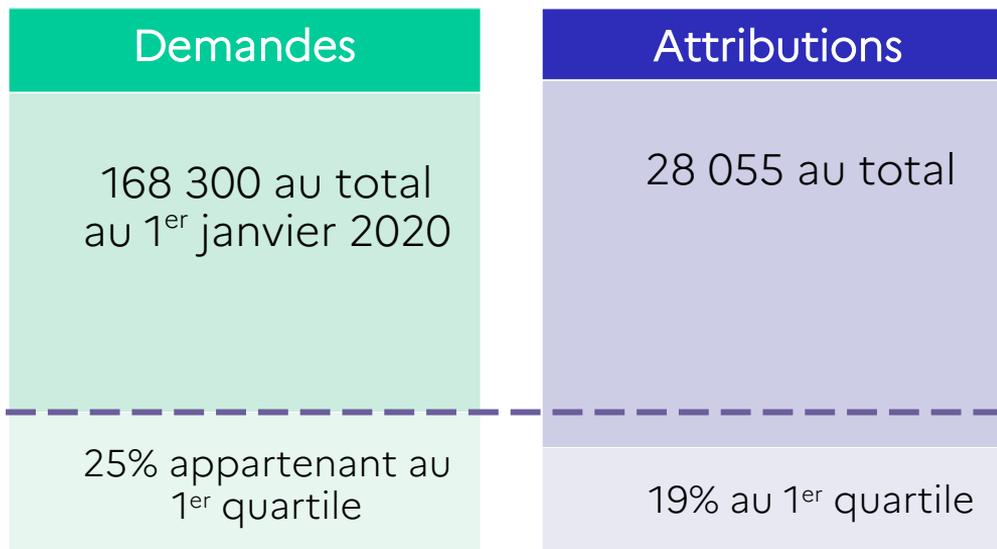
1 ^{ère} CIL tenue	Adoption des orientations cadre
28 (+1)	23 (+4)
Convention Intercom. d'Attribution	Adoption du PPGDID
17 (+5)	16 (+2)



Réforme des attributions

Loi Egalité – Citoyenneté : bilan des attributions à fin septembre 2020

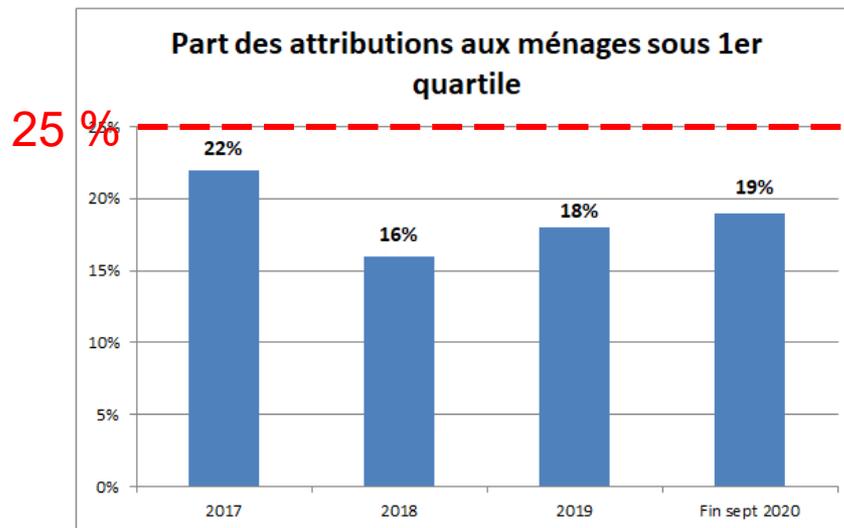
Focus sur les ménages du 1er quartile [en QPV et hors QPV.](#)



Réforme des attributions

Loi Egalité – Citoyenneté : bilan des attributions à fin septembre 2020

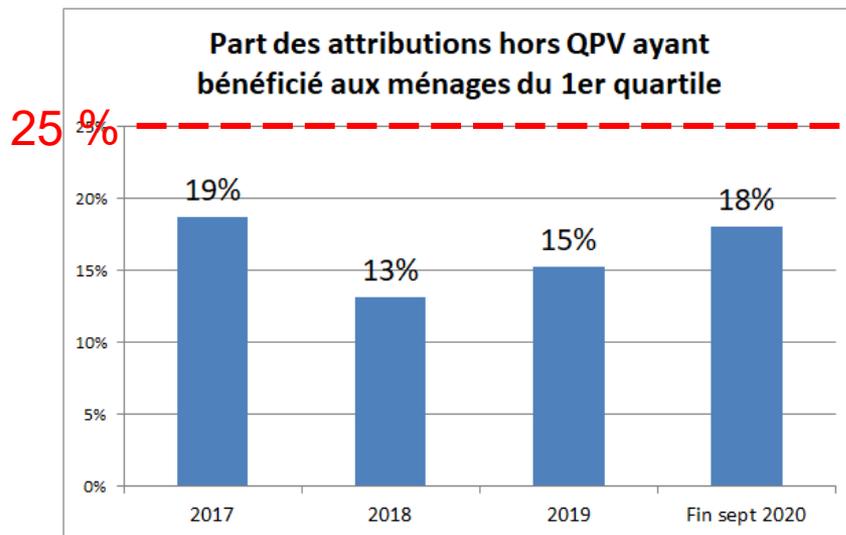
Focus sur les ménages du 1er quartile [en QPV et hors QPV.](#)



Réforme des attributions

Loi Egalité – Citoyenneté : bilan des attributions à fin septembre 2020

Focus sur les ménages du 1er quartile [hors QPV](#).



Objectif de la loi EC :

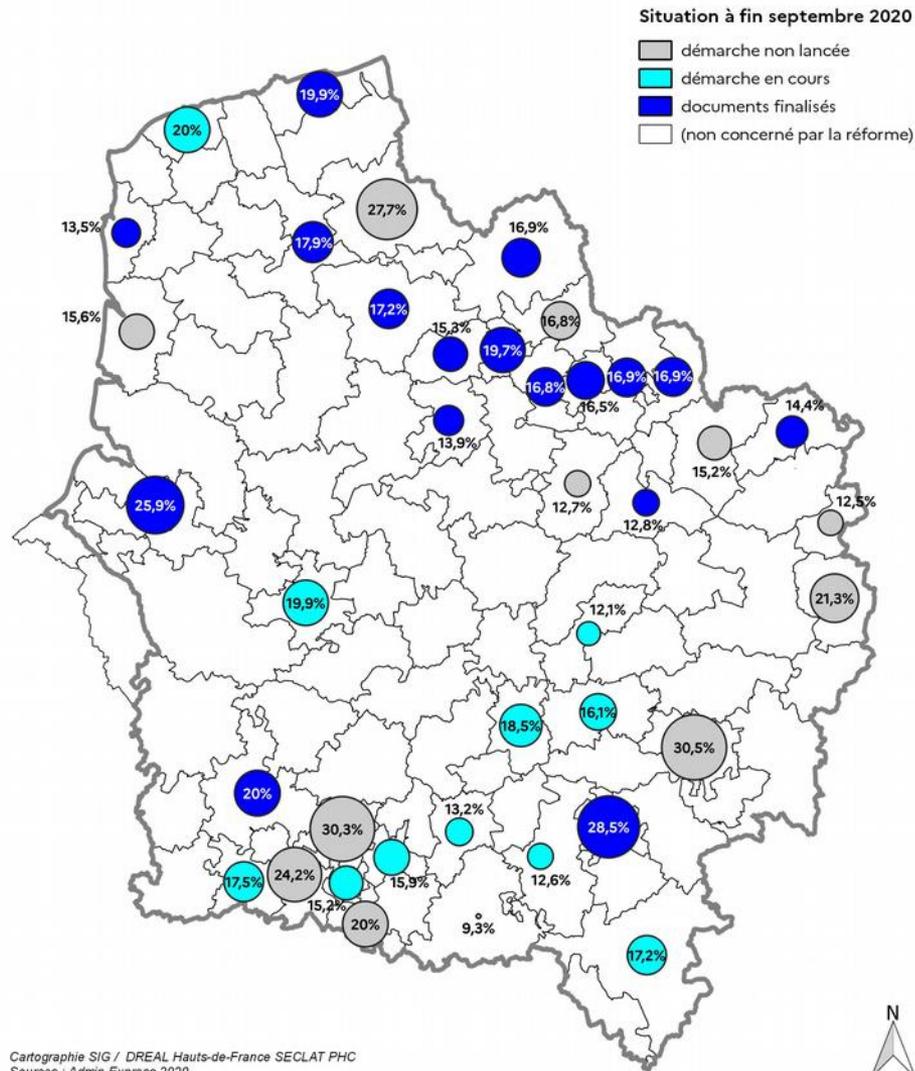
Consacrer 25 % des attributions hors QPV aux ménages du 1^{er} quartile et ménages relogés dans le cadre des projets de renouvellement urbain

Réforme des attributions

Loi Egalité – Citoyenneté :
bilan des attributions à fin septembre 2020

La carte ci-contre croise :

- le pourcentage d'attributions hors QPV aux ménages 1er quartile et relogés ANRU
- l'avancement de la mise en œuvre de la réforme par les EPCI



Réforme des attributions

Loi Egalité – Citoyenneté : bilan des attributions à fin septembre 2020

Focus sur les ménages du 1er quartile [hors QPV](#).

- Moyenne régionale de 17,6 % des attributions hors QPV aux ménages du 1^{er} quartile et ANRU
- Qui reste légèrement en-dessous de la moyenne nationale (18,2%)
- Dynamique de progression depuis 2018 mais toutefois 9 EPCI en baisse (contre 5 l'an dernier)
- 5 EPCI atteignant l'objectif de 25 %
- Résultats très hétérogènes :
 - Selon les EPCI : entre 9 % et 30 % des attributions hors QPV aux ménages du 1^{er} quartile
 - Selon les bailleurs : entre 0 % et 48 %

Réforme des attributions

Loi Egalité – Citoyenneté : bilan des attributions à fin septembre 2020

- Focus sur les ménages **des quartiles 2, 3 et 4** en [QP.V.](#)
- Objectif : **au moins 50 % ou ne pas baisser** si le résultat constaté sur l'EPCI est déjà supérieur à 50 %
- Bilan Hauts-de-France à fin septembre 2020 : 74 % (75 % en 2019 et 77 % en 2018)
- Toutefois un EPCI ne respectant pas l'objectif de 50 % (37%)
- Enjeu : affiner les résultats en distinguant les parts de chacun des 3 quartiles pour éventuellement limiter la part des ménages du 2nd quartile dans les objectifs de la CIA



Données détaillées fournies sur demande

Réforme des attributions

Loi ELAN : cotation de la demande

Cotation de la demande : obligatoire dans le cadre des PPGDID

- Périmètre d'application : EPCI mettant en œuvre la réforme des attributions
- Date butoir : 1er septembre 2021
- Nécessite la finalisation ou la révision du PPGDID pour y définir le système de cotation retenu (critères et niveau de pondération)
- Le SNE va évoluer pour fournir un outil de cotation (livraison prévue en juillet 2021)
- Définition du besoin en cours avec les EPCI (webinaire le 5/11 et groupes de travail) : tous les EPCI ont reçu la liste provisoire de 50 critères et sont invités à faire remonter leurs remarques pour une stabilisation fin novembre
- Référence du décret : n° 2019-1378 du 17 décembre 2019

Réforme des attributions

Loi ELAN : gestion en flux des contingents

- Périmètre d'application : tout le territoire
- Obligatoire pour tous les réservataires
- Échéance : mise en conformité des conventions existantes avant novembre 2021
- Choix des candidats par le réservataire (gestion directe) ou choix délégué au bailleur
- **Important** : les droits de réservations ne s'appliquent pas sur toutes les attributions

En sont exclus : les mutations au sein du patrimoine du bailleur, les relogements NPNRU, ORCOD, en cas d'interdiction d'habiter et les opérations de vente

- **Nécessité d'une information fiable sur les contingents d'attribution dans le SNE**

Les grandes étapes

- Etape préalable : **clarifier les droits de réservations de chacun (quel % du flux ?)**
- Les bailleurs vont estimer les volumes d'attributions à extraire des droits de réservations pour 2021
- Début 2021 : signature des conventions avec le préfet (30% du flux)
- Signature des conventions entre les bailleurs et tous les autres réservataires
- 2022 : bilan

Réforme des attributions

Les outils de suivi / d'accompagnement

- Bilans : bilans annuels du ministère + bilans détaillés DREAL
- Suivi : données sorties à la demande sur la période souhaitée à l'échelle EPCI avec détail par bailleur et par commune
- Requête sur le parc abordable situé hors QPV
- Qualification du parc : outil URH
- Portail cartographique des données d'Occupation du Parc Social (OPS) :
<https://cartographie.gip-sne.fr>
 - Actuellement 103 comptes créés parmi l'URH, les services de l'État, 18 EPCI, 18 bailleurs, 14 communes
- Évolution SNE : NIR (n°SECU) désormais obligatoire pour créer/renouveler une demande de logement social

3) Mise en œuvre du plan logement d'abord

Plan Logement d'abord

Attributions aux sortants d'hébergement - bilan au 30 septembre 2020

Région / Département	OBJECTIF		ATTRIBUTIONS			STOCK	
	Objectif annuel de sortie d'héberge- ment généraliste (HG)	Objectif HG à date (1er octobre 2020)	Attributions réalisées aux ménages en sortie d'hgt, labellisés prioritaires ou non (données SNE)	Taux d'atteinte de l'objectif à date (30 septembre)	Poids des ménages en sortie d'hgt dans les attributions totales	Nb de ménages en attente de logt, labellisés prioritaires ou non (données SNE)	Nb de ménages labellisés prioritaires en attente de logt au 1er octobre 2020 (données SYPLO)
Aisne	128	96	74	77%	2,8%	283	2
Nord	886	665	601	90%	4,3%	2 139	414
Oise	207	155	122	79%	3,7%	631	81
Pas-de-Calais	497	373	324	87%	4,1%	969	202
Somme	212	159	131	82%	5,1%	387	96
Total HdF	1 930	1 448	1 252	86%	4,1%	4 409	795

Rapport national du 23/10 – Données SYPLO du 01/10/2020

- Objectif régional pour 2020 : 1 930 attributions aux sortants d'hébergement soit un objectif de 1 448 attributions au 30 septembre
- Bilan au 30 septembre : 1 252 ménages relogés, soit :
 - 86 % de l'objectif à date (1^{er} région)
 - 4,1 % des attributions totales
- Hausse de 2 % des attributions par rapport à 2019 : seul public pour lequel le déficit d'attributions lié à la crise sanitaire a été intégralement résorbé (rappel : le déficit global d'attributions est de 22%)

Plan Logement d'abord

Attributions aux sortants d'hébergement bilan des objectifs territorialisés au 30 septembre

- Des résultats par bailleur très hétérogènes
- Répartition des bailleurs selon le pourcentage d'atteinte de l'objectif à date :

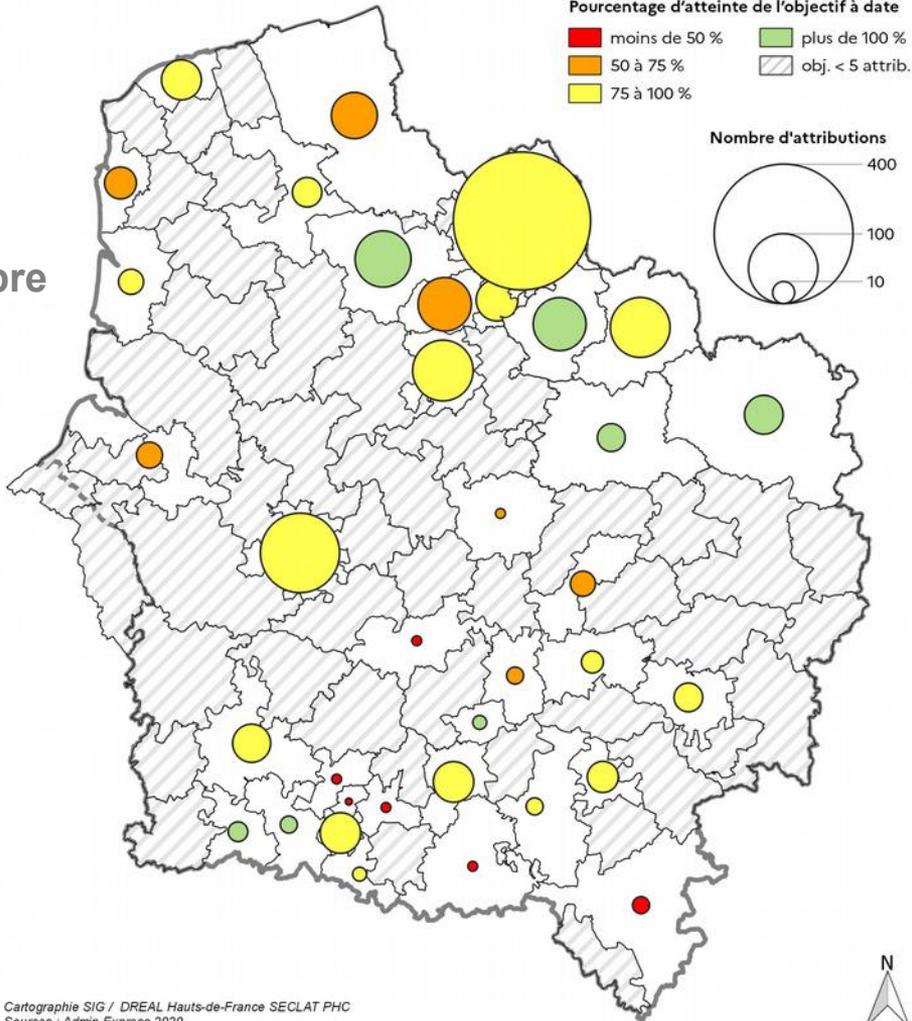
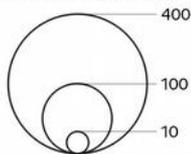
Entre 0 et 50 %	Entre 50 et 75 %
3 bailleurs	8 bailleurs
Entre 75 et 100 %	Objectifs atteints (>100%)
12 bailleurs	8 bailleurs

Situation à fin septembre 2020

Pourcentage d'atteinte de l'objectif à date



Nombre d'attributions



Témoignage de la CU d'Arras

Relogement des ménages en sortie d'hébergement

Mme Lauranne MERCHIERS, Responsable accès au logement et mixité sociale

- EPCI chef de file des attributions guichet physique d'enregistrement et volontaire sur les questions de solidarité
- Maillage territorial: 18 guichets d'enregistrement ouverts ou en cours
- Territoire de mise en œuvre accélérée du Logement D'abord depuis avril 2018



- **DES DOCUMENTS CADRES**



- **Et des INSTANCES DE GOUVERNANCE**

qui intègrent totalement les obligations réglementaires dans la stratégie d'attribution et qui mettent en avant le travail partenarial

LES OUTILS DEPLOYES

- ✓ Implication commune/bailleur/EPCI (notamment élu communautaire) dans la préparation des CAL (aussi bien libérations que programmes neufs)
- ✓ Commissions partenariales régulières (contingent, sortants hébergement, Plateforme...) impliquant communes/bailleurs/associations/EPCI/ Etat
- ✓ Binôme SIAO/EPCI pour suivi des situations Logement D'Abord
- ✓ Resserrement des liens avec le secteur du sanitaire
- ✓ Panel et nombre d'accompagnements renforcés mobilisables important
- ✓ Une philosophie partagée: réactivité, transparence et confiance



Plan logement d'abord

Attributions aux réfugiés – objectifs 2020

L'objectif de relogement se décompose entre le relogement en local, en mobilité et pour les réinstallés. Fixé initialement à 1594, il a été révisé en septembre.

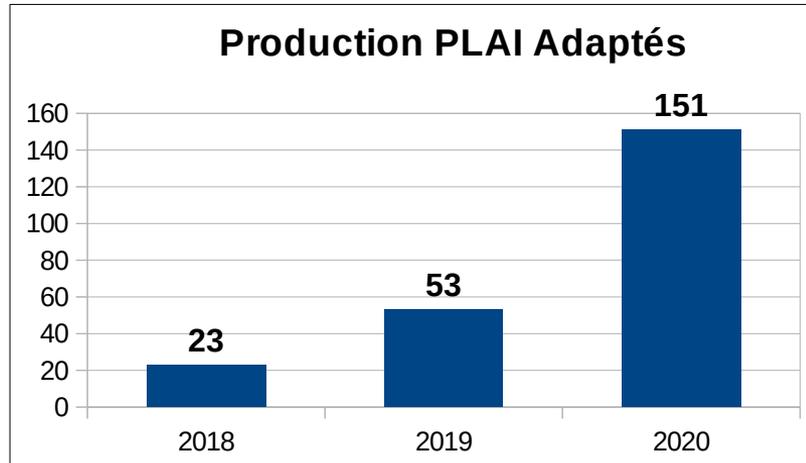
Au 30 septembre, le niveau de réalisation est de à **82%** à l'échelle régionale

révisé sept 20	objectif de relogement				réalisé au 30 septembre				
	local	mobilité	réinstallés	total	local	mobilité	réinstallés	total	
Aisne	88	22	11	121	71	3	19	93	77%
Nord	146	42	21	209	138	0	20	158	76%
Oise	124	21	11	156	199	0	3	202	129%
PDC	57	28	16	101	59	0	0	59	58%
Somme	68	21	11	100	50	1	2	53	53%
HDF	483	134	70	687	517	4	44	565	82%

Plan Logement d'abord

Production d'offre adaptée (PLAI adaptés, IML, Pensions de famille)

Bilan et perspectives :



- Des perspectives de production pour la fin d'année 2020 de **151 PLAI adaptés** :

=> dont **21 %** en logements ordinaires (32 logements)

=> dont **79 %** en logements structures (119 logements)

- Une progression très importante enregistrée depuis 2018, en particulier dans le Nord, Pas de Calais, et Somme

- Annonces nationales plan de pauvreté : doublement du nombre de logements PLAI adaptés financés en 2021

Plan logement d'abord

Production d'offre adaptée (PLAI adaptés, IML, Pensions de famille)

les objectifs de l'IML étaient difficilement atteints, aussi , un appel à projet a été lancé en décembre 2019.

1295 places ont ainsi été créées au 31 octobre (538 en 2019 et 336 en 2018)

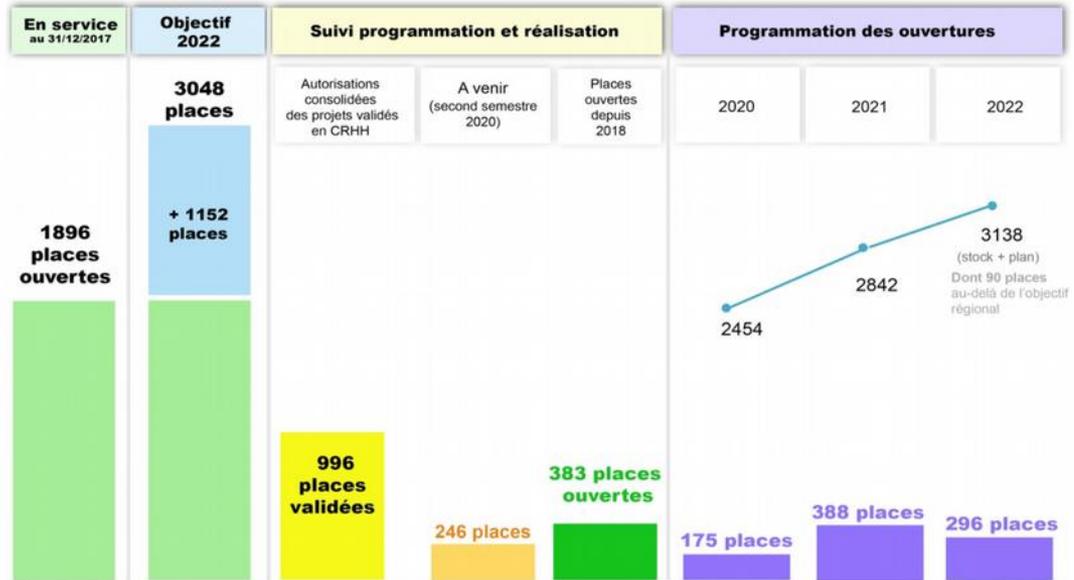
	objectif cumulé 2018-2019	réalisé cumulé 2018-2019	réalisé/objectif 2018-2019		objectif 2020	réalisé 2020	réalisé/objectif 2020	
Aisne	90	155	65	172%	68	1	-67	1%
Nord	722	31	-691	4%	541	515	-26	95%
Oise	282	261	-21	93%	116	185	69	159%
PDC	196	246	50	126%	145	407	262	281%
Somme	143	181	38	127%	109	187	78	172%
HDF	1433	874	-559	61%	979	1295	316	132%

Plan logement d'abord

Production d'offre adaptée (PLAI adaptés, IML, Pensions de famille)

Programme de développement des pensions de famille

Tableau de bord régional



L'objectif 2020 fixé à la région est de 230 places

La plupart des projets sont retardés
Au 31 octobre, 91 places sont
ouvertes
sur les 175 prévues (programmation
des places validées en CRHH).

A ce jour si tous les projets validés en
CRHH sont réalisés, les objectifs
du plan quinquennal seront
atteints

Plan logement d'abord

Programme d'études DRJSCS destiné à repérer et lever les freins à la mise en œuvre du plan logement d'abord :

1. **Les séjours longs en CHRS**

- APRADIS : les conditions de réussite de la sortie des jeunes de 18-25 ans en CHRS
- IRTS : long séjour et troubles psychiatriques – un temps nécessaire pour se (re)construire

2. **Accès au logement des jeunes de l'ASE et de la PJJ**

- FAS-URHAJ- fédé centres sociaux : zoom sur les jeunes de l'ASE
- DirPJJ: accompagner les jeunes suivis par la PJJ dans un parcours vers le logement durable (élaboration d'un outil de diagnostic pour les personnels de la PJJ, puis expérimentation)

3. **Accès au logement des majeurs protégés : URIOPSS**

4. **Evolution des pratiques professionnelles et logement d'abord - journée du 10 décembre :** PREFAS

5. **A quelles conditions les Centres sociaux peuvent-ils être des acteurs de l'accès au logement ? COPAS**

Plan logement d'abord

Prévention des expulsions locatives

1) Rappel orientations circulaire 2 juillet 2020 :

- Pas d'expulsion locative avec concours de la force publique sans solution de logement ou d'hébergement
=> Constat national : diminution historique du nombre d'expulsions locatives avec concours de la force publique. Au 31 octobre, date d'entrée en vigueur de la trêve hivernale 2020-2021, moins de 3 500 personnes expulsées de leur logement, soit une diminution de 79% par rapport à l'année 2019.

2) Dans contexte crise sanitaire, mesures pour faire face au risque d'augmentation des impayés de loyer :

- Nouvelles mesures (14/10/20) pour lutter contre la bascule dans la pauvreté :
=> Prolongation de l'aide de 150 euros versé par Action logement pour prévenir les impayés de loyer et aider aux dépenses de logement. Critère d'accès élargi pour les publics les plus fragiles
=> Création d'équipes mobiles de visite à domicile des personnes menacées d'expulsion
- Poursuite de la mobilisation du réseau des ADIL par la mise en place d'un numéro vert « loyers impayés », autres outils locaux (FSL, aides CCAS le cas échéant, CAF, etc..)

4) Restitution de l'étude AVDL par le bureau d'études COPAS

Suite à la commission spécialisée du CRHH du 6 décembre 2019 :

- Constat de difficultés à connaître et évaluer le dispositif du FNAVDL (éléments de bilan disparates)
- Opportunité de lancer une étude contributive à l'évaluation régionale du FNAVDL avant sa refonte

Etude relative à l'AVDL et aux acteurs du dispositif

Rappel méthodologique

- L'étude vise à mieux comprendre les modalités de déploiement de l'AVDL :
 - *Via la diffusion d'un questionnaire auprès d'opérateurs de l'accompagnement et les bailleurs sociaux (réalisé)*
 - *Via la réalisation d'entretiens qualitatifs (en cours, retards pris du fait de la situation sanitaire)*

Cette restitution s'appuie donc, essentiellement, sur l'exploitation des questionnaires reçus.

Le questionnaire

- Un questionnaire qui s'articule autour de différents items
 - *structuration des opérateurs,*
 - *accompagnement mis en place,*
 - *caractéristiques du public,*
 - *partenariat à différents stades de l'accompagnement.*
 - 20 structures (19 associations et 1 CCAS) ont répondu au questionnaire sur 45 repérés (du 21/07 au 16/09)
 - *Plusieurs relances ont été réalisées*
 - 7 bailleurs sociaux ont répondu à un questionnaire spécifique bailleur
- ➔ S'il est possible de tirer des conclusions du questionnaire associations, c'est plus délicat concernant le questionnaire bailleur.

Les principales caractéristiques des structures ayant répondu.

- Eléments généraux
 - *la totalité des répondants estiment avoir comme activité principale l'hébergement et le logement de publics fragiles.*
 - 80% estiment également avoir une activité principale lié à l'accompagnement social global.
 - *70% des structures(14) ont plus de 50 salariés et 20% ont entre 20 et 50 salariés.*
 - *Les échelles territoriales d'interventions des structures pour ce qui est de leurs activités principales sont*
 - pour 40% l'échelle départementale,
 - pour 45 % l'échelle métropolitaine.
 - Une seule structure intervient uniquement à l'échelle communale.
 - *En matière d'ADVL, ce sont à quelques détails près, les mêmes échelles d'intervention*
 - 40% pour l'échelle départementale, et 40% à l'échelle métropolitaine.
 - Quelques structures interviennent sur plusieurs EPCI d'un même secteur ou à l'échelle d'un arrondissement.
- *A noter que les interventions à l'échelle communautaire sont concentrées dans le Nord et dans une moindre mesure dans le Pas de Calais.*
- *A contrario la Somme dispose de 3 structures qui interviennent à une échelle départementale.*

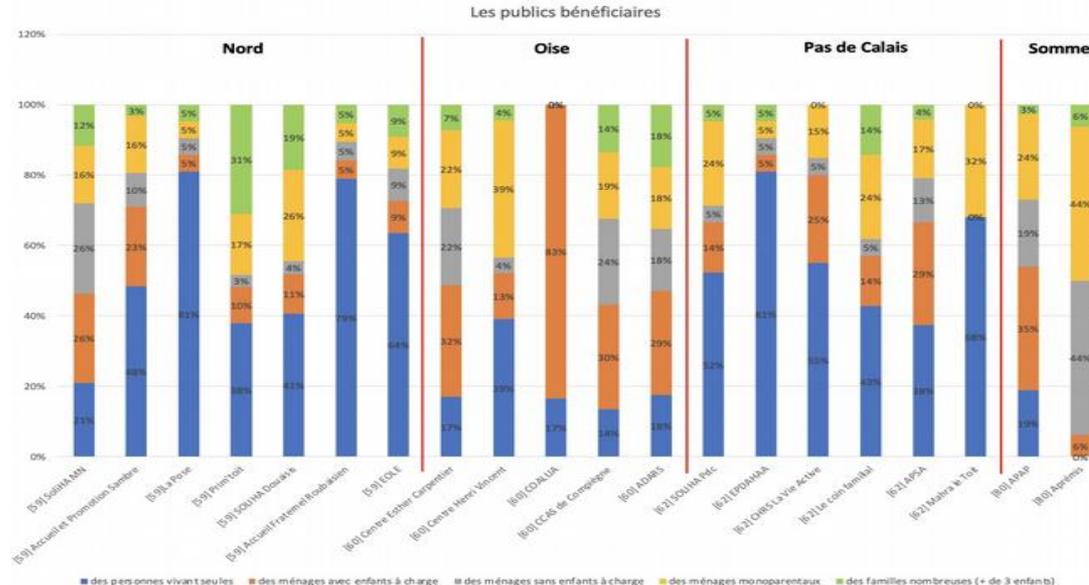
Les ressources mobilisées dans le cadre de l'AVDL

- Sur l'ensemble des structures répondantes :
 - 5 (25%) mobilisent 0,8 à 1 salarié sur le dispositif AVDL,
 - 9 (45%), entre 1 et 5 salariés
 - 1 plus de 5 salariés (8 salariés précisément).
- Le ratio « nombre d'accompagnement sur nombre de salariés mobilisés » est très variable :
 - de 1 pour 79 à 1 pour 5.
 - Cela dénote d'organisations très différentes (spécialisation de professionnels vs généralistes dont une partie de la mission consiste à accompagner les publics dans le cadre de l'AVDL).
- 1131 personnes ont été accueillies, en 2019, par les 20 répondants
 - Moyenne de 56 personnes par structures.
 - A noter néanmoins un écart type important (30,23), la structure ayant accueilli le plus de personne en ayant accueilli 125, celle en ayant accueilli le moins 15.
- Les profils des intervenants : principalement des Educateurs spécialisés, des CESF et des ASS
 - Certaines structures font intervenir des TISF en appui aux professionnels ci-dessus.

Les publics AVDL : composition des ménages

Des territoires marqués par des spécificités :

- Prégnance des personnes seules dans le Nord et le Pas de Calais
- *A contrario*, l'Oise se distingue plutôt par l'accueil de ménages avec enfants.
- Même cas de figure pour la Somme qui se distingue néanmoins par une quasi absence de personnes vivant seules.

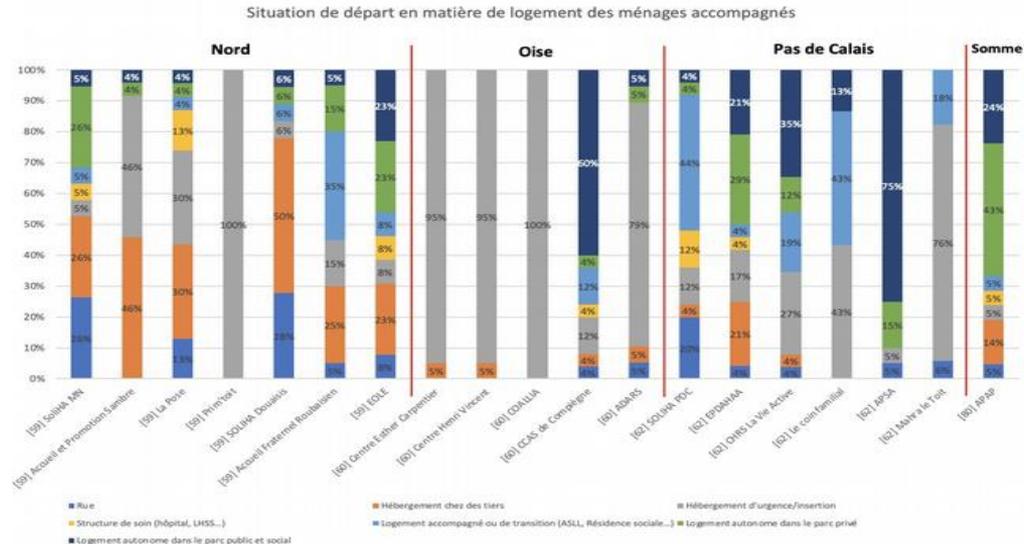


Situation des ménages en matière de logement

L'AVDL qui touche plutôt des publics étant déjà dans des "parcours" d'accès au logement accompagné (CHRS, CHU, ASLL...).

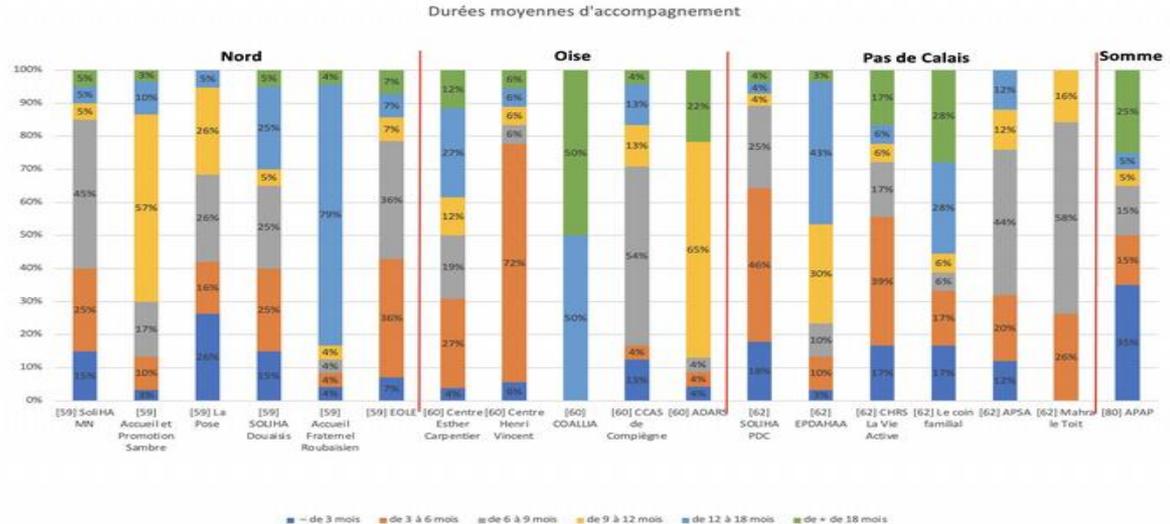
L'AVDL sur le Nord touche de nombreux ménages hébergés par des tiers et arrive à toucher des personnes à la rue (c'est moins le cas sur les autres départements).

L'AVDL sur le Pas de Calais touche plus qu'ailleurs les ménages ayant un logement social.



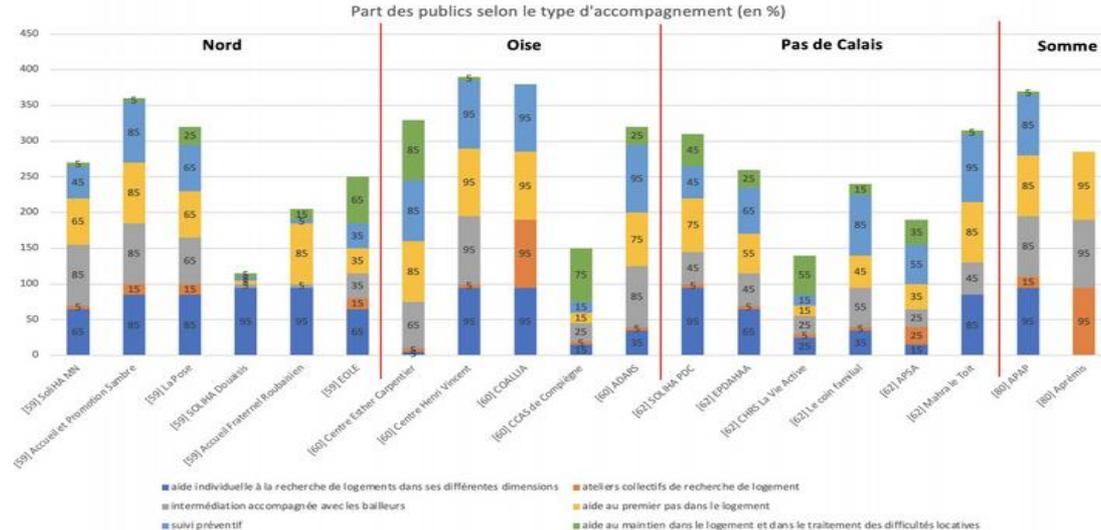
Durée des accompagnements

- Des durées variables, néanmoins les accompagnements qui durent plus de 6 mois sont majoritaires.
- Quelques structures semblent se spécialiser dans les accompagnements longs (Coalia 60 ; Accueil Fraternel Roubaisien) ou courts (Centre Henri Vincent, Soliha Pas de Calais).
- Parmi les raisons évoquées pour expliquer les parcours longs, nous pouvons notamment relever les problématiques de santé, de grande précarité, de maîtrise de la langue.



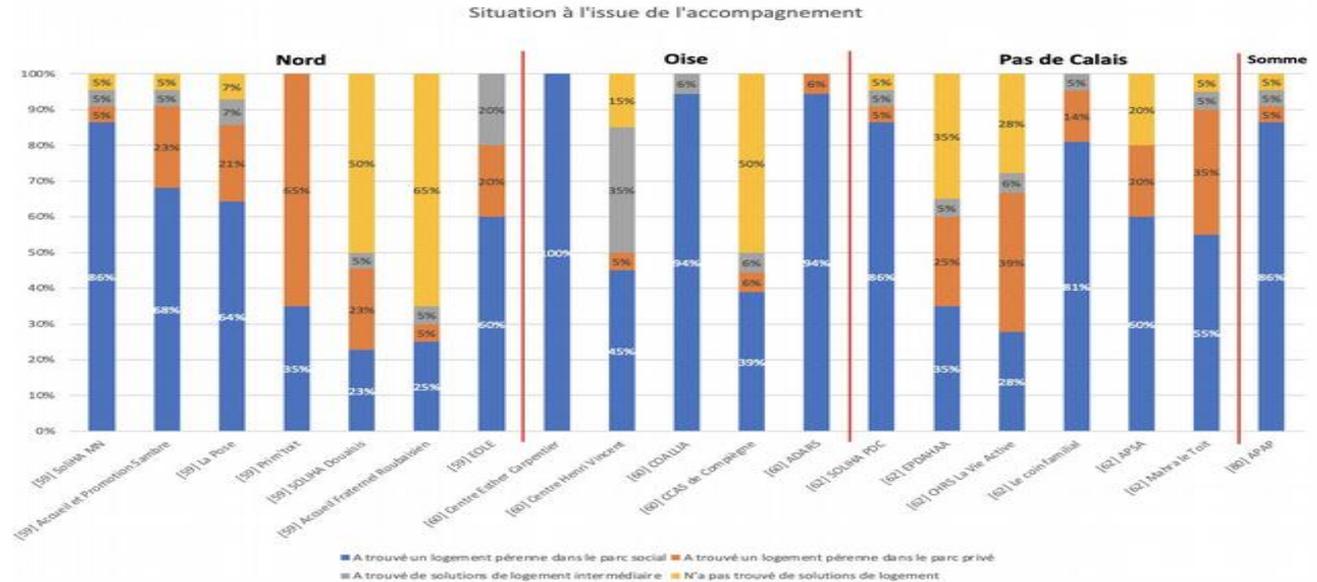
L'accompagnement proposé

- Dans 12 associations sur 20, l'aide individuelle à la recherche de logement est le socle de l'accompagnement.
- Cette aide se combine dans quasiment toutes les associations avec d'autres types d'accompagnements, en particulier le suivi préventif, l'intermédiation accompagnée et l'aide au premier pas dans le logement.
- Les démarches collectives d'accompagnement sont, finalement, peu fréquentes.



Situation à l'issue de l'accompagnement

- Globalement, des structures qui trouvent des solutions logements avec les publics accompagnés.
- Néanmoins quelques structures ont des difficultés, difficilement corrélables aux caractéristiques des publics et à la situation initiale en matière de logement
 → les explications sont à chercher ailleurs



Situation à l'issue de l'accompagnement

- Comment les acteurs expliquent les situations sans solutions

Réponse	1er	2eme	3eme	4eme	Score	Classement
D'abord par la complexité des situations sociales que vous accompagnez	12	3	4	0	206	1
D'abord par les tensions sur le marché du logement social ou social de fait	5	5	4	2	154	2
D'abord par le fonctionnement du marché du logement (modalités d'attributions complexes et peu adaptées, discriminations vis-à-vis de certains profils de demandeurs...)	2	6	4	2	128	3
D'abord par l'inadaptation du cadre de déploiement de l'AVDL pour certaines situations	0	3	3	8	102	4

Les partenaires de l'AVDL

- Dans la phase de démarrage de l'accompagnement

Réponse	Décompte	Pourcentage
Bailleurs sociaux	17	85%
Travailleurs sociaux du Départements	15	75%
CCAS	9	45%
Résidences sociales, acteurs de l'intermédiation locative	4	20%
Autre	8	40%

- Dans la phase de maturation/consolidation

Réponse	Décompte	Pourcentage
Travailleurs sociaux du Départements	15	75%
Bailleurs sociaux	14	70%
CCAS	8	40%
Résidences sociales, acteurs de l'intermédiation locative	8	40%
Autre	9	45%

Dans la phase de finalisation

Réponse	Décompte	Pourcentage
Bailleurs sociaux	17	80%
Travailleurs sociaux du Départements	15	75%
CCAS	7	35%
Résidences sociales, acteurs de l'intermédiation locative	7	35%
Autre	7	35%

- Avec qui se font les relais à l'issue de l'accompagnement si nécessaire

Quelques éléments concernant les bailleurs

- Un échantillon de réponses exploitable réduit (SIP, Clésence, Maison et Cité, Vilogia, OPAL, ICF incomplet).
- Parmi les répondants la plupart(4/6) entretiennent des liens de collaboration avec des associations en charge de l'AVDL (APSA, COALLIA, SOLIHA, APEMIS...).
- Ces collaborations concernent aussi bien l'accompagnement **vers, dans, ou la prévention des expulsions.**
- Lorsque les collaborations sont réduites, c'est faute de connaissance des acteurs de l'AVDL ou faute de temps pour engager de véritables partenariats.
- Les bailleurs qui ont des liens avec les acteurs de l'AVDL portent un jugement positif sur l'impact de l'accompagnement dans l'installation des locataires et dans la relation bailleur/locataire que cela génère.

5) Appel à projets Accompagnement vers et dans logement

5) Appel à projets Accompagnement Vers et Dans le Logement

Contexte de la réforme du fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL)

1) Rappel des enjeux de la réforme :

- Le programme AVDL : un outil au service de la stratégie Logement d'abord
- Renforcement du partenariat Bailleurs / Associations
- Articulation et coordination des actions d'accompagnement
- Suivi des actions d'accompagnement

2) Nouvelles modalités de gestion du fonds :

- Une gestion simplifiée des crédits par la fusion des enveloppes DALO, non DALO et programme 10.000 logements accompagnés
- Un objectif d'1/3 des projets portés par les bailleurs sociaux (contribution des bailleurs au fonds via un abondement de 15 M euros /an)
- Une gouvernance régionale du fonds copilotée par la DREAL, DRJSCS, et l'URH

5) Appel à projets Accompagnement Vers et Dans le Logement

Appel à projets AVDL 2021 : rappel des objectifs et publics visés

1) Rappel des objectifs de l'appel à projets :

- Favoriser l'accès et le maintien dans le logement des ménages en grande difficultés grâce à un accompagnement social adapté et un renforcement de la gestion locative sociale
- Objectif : insertion durable du ménage dans son logement
- Principales actions financées : dépenses d'accompagnement social et de gestion locative adaptée, dépenses d'ingénierie/animation

2) Les publics visés par l'appel à projet :

- Rappel des orientations nationales : personnes en situation de grande précarité comme les personnes à la rue, grands marginaux, personnes en structures d'hébergement, menacés d'expulsion, etc..
- Des besoins plus spécifiques ont également été identifiés par territoire. Ex : occupants de logements indignes dans le Nord et Somme
- Néanmoins, cela n'exclut pas d'autres profils : publics DALO (autres motifs) et ensemble des publics prioritaires mentionnés à l'article L441-1 du CCH sont éligibles

5) Appel à projets Accompagnement Vers et Dans le Logement

Appel à projets AVDL 2021 : porteurs de projet et principaux attendus

3) Les porteurs de projets éligibles :

- L'ensemble des associations agréées au titre de l'IML et de la gestion locative
- Les bailleurs sociaux (et SEM gérant des logements locatifs sociaux)
- CCAS, ADIL

4) Les attentes du cahier des charges sur la nature des projets soutenus :

- Pertinence/cohérence (par rapport aux objectifs du projet)
- Qualité du partenariat bailleur association
- Articulation des dispositifs d'accompagnement (FSL/ASLL, approche pluridisciplinaire de l'accompagnement)
- Ancrage territorial du projet et lien avec les dispositifs partenariaux locaux
- Contenu et méthode de l'accompagnement
- Pilotage et suivi des projets / actions

5) Appel à projets Accompagnement Vers et Dans le Logement

Appel à projets AVDL 2021 : calendrier, financement, suivi des projets

1) Rappel du calendrier de dépôt des projets et choix des lauréats :

- Les porteurs de projet peuvent déposer leur dossier jusqu'au **1^{er} février 2020**
- Dépôt du dossier en ligne sur la plateforme « démarches simplifiées »
- Pour plus d'informations, aller sur le site internet de la DREAL : rubrique « Actualités »
- **15 mars 2021 : choix des lauréats** et information des porteurs de projets retenus

2) Financement et suivi des projets :

- Durée des conventions : convention initiale pour une durée de 12 mois, renouvelable 2 fois par avenant
- Suivi de la mise en œuvre des projets : dans le cadre des instances définies localement (variable selon les organisations territoriales)
- Au plan régional, un suivi des actions AVDL sera réalisé à partir de SYPLO. Les données de suivi par départements seront communiquées dans le cadre de la commission spécialisée PDAIHPD

6) Prolongation du PDALHPD de la Somme



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Prorogation du PDALHPD de la Somme :

Réalisé pour la période 2015-2020, le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées de la Somme arrive à son **échéance le 04 mars 2021**.

- Le contexte sanitaire a entraîné un retard dans la démarche
- Nécessité de procéder à son évaluation puis à sa réécriture



**PRÉFÈTE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

somme
LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Une prorogation du PDALHPD jusqu'au 04 mars 2022 permettrait une concertation efficace en vue de

- L'évaluation des actions mises en œuvre par l'actuel PDALHPD
- La conduite de la démarche d'élaboration du nouveau Plan
- La relance de la dynamique partenariale
- La co-construction des actions

7) Actualités

6) Actualités

1) Campagne hivernale dans le contexte du confinement

- Campagne hivernale active depuis le 17 octobre
- Instruction du 3 novembre 2020 : **principe d'une mise à l'abri massive et systématique des personnes à la rue**
- Mobilisation de l'ensemble des places disponibles sur le territoire
- Priorisation du recours aux places d'hôtel pour respecter les consignes sanitaires(réactivation de la plateforme hôtel de la DIHAL)
- Maintien des actions de veille et de repérage des ménages à la rue et en bilonvilles : continuité des maraudes, extension des horaires des accueils de jour
- Maintien de la fluidité et de l'accès au logement : maintenir un haut niveau d'attribution de logements pour les publics prioritaires.

6) Actualités

- 2) Campagne hivernale dans le contexte du confinement – état du parc exceptionnel au 10 novembre
 - **801** places en centres d'hébergement et **130** places exceptionnelles dans des locaux mis à disposition, **soit 931 places**, peuvent déjà répondre aux demandes de mise à l'abri :
 - **590 autres places** sont déjà identifiées pour venir renforcer cette offre

<i>Dpt</i>	02	59	60	62	80
Places en centres	69	234	171	245	82
Places exceptionnelles			10	100	20
Places potentielles	0	419	21	97	53
Total départemental	69	653	202	442	155
Total région	1 521 places				

6) Actualités

France Relance : 100M€ pour les actions hébergement - logement des publics en grande précarité (source DIHAL 9 /10/20)

- Des crédits **d'investissement**, à dépenser sur 2 ans (2021-2022). Principes : rapidité de mise en œuvre, sans céder sur la qualité.
- **8 actions retenues :**
 - Réhabilitation des aires d'accueil des gens du voyage (~20M€)
 - Développement des résidences sociales (~30M€)
 - Renfort du PTFTM (~20M€)
 - Rachats d'hôtels en IDF pour en faire des RS (~8M€)
 - Opérations de logements modulaires en IDF (~2M€)
 - Développement de l'offre d'hébergement en zones tendues (~50M€)
 - Construction de centres d'hébergement (~28M€ via le FNAP)
 - Dépenses d'investissement pour les projets retenus dans l'AMI « Accompagnement de personnes en situation de grande marginalité » (~2M€) 50 projets financés à partir de 2020 au lieu de 10 prévus initialement
 - Humanisation de centres d'hébergement (~3M€ via l'Anah) et des accueils de jour + outre mer (~7M€ hors Anah)
 - Développement de tiers lieux pour l'aide alimentaire des personnes hébergées à l'hôtel (~10M€ directement sur mission budgétaire Plan de relance)
 - Création d'équipes mobiles de visite à domicile des personnes menacées d'expulsions
- ⇒ **Réévaluations / redéploiements entre actions en fonction des premiers résultats**
- ⇒ Ces informations peuvent être amenées à évoluer au fur et à mesure sur les modalités de mise en œuvre du plan de relance nous seront précisées.